

# ***Ha! Dex, voirement ai ge trop vescu: description sémantique et évolution de voirement en français (XIIe-XVIIIe siècle***<sup>1</sup>

Amalia Rodríguez Somolinos

Universidad Complutense de Madrid  
arsomol@filol.ucm.es

## **1 Introduction**

Nous abordons ici l'étude du fonctionnement de l'adverbe modal épistémique *voirement* depuis l'ancien français jusqu'à sa disparition à partir du XVIIe siècle. *Voirement* est employé couramment dans la langue standard jusqu'en 1630 environ, époque à laquelle il passe dans la langue populaire ou régionale. Il disparaît définitivement, d'après ce qu'indique Frantext, au cours de la première moitié du XVIIIe siècle.

Nous donnerons d'abord une description sémantique et énonciative des différents emplois de *voirement* en français médiéval pour étudier par la suite l'évolution du marqueur. *Voirement* n'a pas été étudié à ce jour, à notre connaissance.

*Voirement* est d'un emploi très courant en français médiéval, surtout dans le dialogue, et devient moins fréquent à partir de 1500. Notre corpus comporte 200 occurrences pour l'ancien français et 160 pour le moyen français provenant de nos recherches personnelles dans les textes, du *Corpus de la littérature médiévale* et de la *Base Textuelle de Moyen Français*. Pour les textes de 1500 à 1800, Frantext donne un total de 118 occurrences de *voirement*, distribuées de la façon suivante:

XVIe siècle : 73 occ.

1600-1627 : 37 occ.

1628-1700: 2 occ.

1700-1740: 6 occ.

En fait, sur les 39 occurrences du XVIIe siècle, 37 sont antérieures à 1627 et correspondent au français préclassique, qui comporte ainsi 110 occurrences en tout. Les deux occurrences restantes datent du milieu du siècle. *Voirement* est donc usuel en français préclassique, mais disparaît dans les textes vers 1630. Il est inexistant en français classique standard et ne subsiste que dans la langue populaire et régionale.

## **2 *Voirement* en français médiéval**

### **2.1 *Voirement* le sachiez: voirement adverbe de constituant**

Comme c'est généralement le cas pour les adverbes modaux, *voirement* est au départ un adverbe de constituant. Il détermine le plus souvent un verbe *savoir* ou *dire*, ou encore les verbes *voloir*, *croire*, *s'acorder* à, *voir*.

(1) Si sachiez, conpainz, que,  
si tost come Fortune m'ot ça mis,  
je perdi trestouz mes amis,  
fors un, *ce croi je voirement*,  
qui m'est remés tant seulement.

(Guillaume de Lorris, Jean de Meun, *Le Roman de la Rose*, F. Lecoy éd., Paris, Champion, 1965, t. 1, p. 345; 1225-1240)

(2) « .. et bien considerez, ce tieng je que l'omme qui est marié ne puet bonnement ne lecitement laisser sa femme sans grant essoine qui nulle rigle ne observe, tant pour luy tenir compaignie et payer le droit de mariage comme pour garder son peuple en justice et nourir en union. » « *Ce sçay je bien voirement*, sire conte, » fait le roy, « et mie ne vouldroie vostre retour empeschier, combien que trop me desplaist et desplaira ceste chose .. » (*Le roman du comte d'Artois*, Ch. Seigneuret éd., Droz, 1966, pp. 149-150; 1453)

Les emplois de *voirement* comme adverbe de constituant son cependant rares dès l'ancien français. Pour le moyen français, notre corpus ne présente que 2 occurrences. La portée de l'adverbe est d'ailleurs souvent difficile à établir et on peut hésiter entre une interprétation comme adverbe de constituant ou comme adverbe modal. C'est le cas en (1), où l'adverbe pourrait porter sur le seul verbe *croire* ou sur l'ensemble de l'énoncé *ce croi je*.

## 2.2 *Voirement*: modalisation de vérité et polyphonie

Dès l'ancien français, *voirement* est surtout un adverbe modal épistémique. Il marque le degré de vérité que le locuteur accorde à l'énoncé.

*Voirement* ne peut pas fonctionner en emploi absolu. Il ne peut pas répondre par lui-même à une question. Il n'est aucunement l'équivalent de *oïl* ou de *voire*. *Voirement* porte sur un énoncé p assertif dont il renforce le degré de vérité et de certitude. C'est un marqueur d'attitude énonciative. Il renvoie nécessairement à un locuteur et sert à signaler que celui-ci est sûr de ce qu'il affirme et qu'il considère l'énoncé comme vrai. D'un point de vue pragmatique, *voirement* est un renforceur illocutoire (cf. Holmes 1984), il insiste sur la vérité de l'énoncé dans le but de convaincre l'allocutaire. Il sert à marquer la conviction du locuteur.

*Voirement* affirme au nom d'une connaissance que le locuteur est seul à détenir. Il porte sur des énoncés qui relèvent uniquement de l'expérience, du savoir du locuteur ou qui sont le fruit d'une réflexion.

(3) « Hautefoille ! » escria, lors vindrent si parent;  
Mout furent bien armé, [sont] .XX. mille et .V. cent,  
A la porte assaillierent par grant aïrement.  
Et Sarrazins d'amont s'aïrent durement,  
Plus menu getent pierres que pluie qui cage vent.  
Des parens Guenelon i out navré forment.  
« Par foi, dist Aloris, fouz sommes *voirement*,  
Kant por nient nos faisons chi ochirre a torment. »  
(*Fierabras*, M. Le Person éd., Paris, Champion, 2003, v. 5134; vers 1190)

(4) .. et quant il les voit, si les connut; si dist si halt que tuit le porent bien oïr: « Ha ! Dex, *voirement* ai ge trop vescu, quant ge voi ma char ocise a si grant douleur. » Lors se lesse cheoir seur eus menu et souvent, et fet tant par le grant duel qu'il a au cuer que li baron qui illuec estoient avoient poor qu'il ne moreust entre leur mains. (*La Mort le Roi Artu*, J. Frappier éd., Genève, Droz, 1996, p. 132; vers 1230)

*Voirement* vient renforcer une réflexion du locuteur, qui se base sur son expérience personnelle pour garantir la vérité de ce qu'il affirme. Ce sont des événements, des sentiments, des jugements de valeur qui sont connus du seul locuteur. L'exemple (5) est éclairant en ce sens :

(5) Kahedins demande a Kex : « Sire, fait il, savés vous qui li cevaliers est ki ensi nous a abatus ? - Si m'aït Diex, sire, fait Kex, *je nel sai mie tres bien*, fors tant k'il m'est avis *voirement* k'il est du langage le roi Pellynor de Lystenoy, car il em porte les enseignes. - Puis k'il est de celui langage, fait Kahedins, or sâciés *tout certainement* que ce est Lamorat de Gales, li boins cevaliers, chil ki tant est renommés en unes teres et en autres. (*Le Roman de Tristan, en prose*, P. Ménard éd., Genève, Droz, 1987, t. I, p. 200; XIIIe siècle)

*Voirement* porte ici sur *il m'est avis que p*. *Il m'est avis* est en ancien français un marqueur médiatif (angl. *evidential*) qui a trait au départ à une perception visuelle. L'énoncé p est une conclusion que le locuteur

tire à partir d'un indice visuel, les *enseignes* que porte le chevalier. Il s'agit donc d'une opinion personnelle basée sur un raisonnement. A la différence de *tout certainement*, utilisé par Kahedins dans sa réponse, *voirement* ne marque pas un haut degré de certitude, comme l'indique aussi *je nel sai mie tres bien*.

C'est là le premier emploi modal de *voirement*, il est plus fréquent dans les textes du XIII<sup>e</sup> siècle que par la suite. L'énoncé p renforcé par *voirement* ne renvoie pas à du déjà dit. Il est le fait du seul locuteur, qui le déclare vrai et en garantit la vérité.

Le plus souvent *voirement* porte sur un énoncé p qui reprend littéralement ou reformule un énoncé antérieur, produit par l'allocutaire ou par le locuteur même. P renvoie ainsi à des propos qui ont été tenus. C'est là l'emploi le plus courant de *voirement* au XIII<sup>e</sup> siècle et c'est aussi l'emploi majoritaire en moyen français :

(6) - Por quoi le demandez vos ? fet li rois. - Por ce, fet messire Gauvains, que ge ne cuist pas que vos le sachiez. - Si sai bien, fet li rois, mes vos ne le savez pas ; et *si le deüssiez vos bien connoistre* a la merveille que il fesoit d'armes, car nus fors lui seulement n'en poïst autant fere. - *Certes*, sire, fet messire Gauvains, *voirement le deüsse ge bien connoistre* ; car meintefoiz li ai ge veü fere autretant d'armes ; mes ce que il se desguisa en semblance de nouvel chevalier m'en toli la droite connoissance. (*La Mort le Roi Artu*, J. Frappier éd., Genève, Droz, 1996, p. 28; vers 1230)

(7) - Puis k'il est de celui langage, fait Kahedins, or saciés tout certainement que *ce est Lamorat de Gales*, li boins cevaliers, chil ki tant est renomés en unes teres et en autres. « Mesire Kex *pense un petit* quant il entent ceste parole, et puis respont a chief de piece : « Kahedin, fait il, *vous dites verité*. Or saciés tout vraiment que *ce est Lamorat sans doute*. *Ce est il voirement sans faille*. » (*Le Roman de Tristan, en prose*, P. Ménard éd., Genève, Droz, 1987, t. I, p. 200; XIII<sup>e</sup> siècle)

(8) Et, l'homme du duc Baudouyn venu, il somma et requist l'homme du Jouvencel de sa foy et luy dist : « J'ay eu vostre foy et *vous prinz le mardi gras*, quant vous venistes courrir devant Escallon, et vous emportastes le lart. » Et l'homme du Jouvencel lui respondit : « *Vous me pristez voirement* et me rendiz de paour de mort; mais oncques je ne vous donnay ma foy ne aussi vous ne la me demandastes pas. » (Jean de Bueil, *Le jouvencel*, t. 2, p. 105; 1461)

En dialogue, *voirement* p a une valeur consensuelle, et non pas réfutative. *Voirement* renforce une séquence écho positive, qui marque l'accord avec ce que vient de dire l'allocutaire : « Les réponses écho positives permettent au locuteur de prendre à son compte le point de vue de l'interlocuteur, de le reconduire dans son propre discours, et ce faisant de contribuer à la clôture de l'échange en cours. » (Perrin 1999). Le locuteur signale explicitement comme vrais les propos de l'allocutaire et les prend à son compte.

*Voirement* est compatible avec une pro-phrase comme *oil* (cf. 9 ci-dessous) ou avec des formules d'assentiment comme *vous dites verité* (cf. l'exemple 7), *ce est voirs*, *vous dites voir*, qui sont également des réponses écho positives. Ces formules d'assentiment marquent uniquement l'accord avec ce qui vient d'être dit, alors que la reprise effectuée par *voirement* p permet au locuteur de faire sien le discours de l'allocutaire, d'en assumer la responsabilité à son tour.

(9) Et Lancelot li demande : « Ha! Galaad, *estes vos ce ?* » - « Sire, fet il, *oil, ce sui je voirement*. » (*Queste del Saint Graal*, A. Pauphilet éd., Champion, 1923; vers 1220)

Comme on peut le voir ci-dessus en (6) et (7), *voirement* p est souvent renforcé par *certes*, *sans faille*. Le renforcement de p opéré par *voirement* n'atteint pas un degré maximal. C'est la raison pour laquelle, l'assertion *voirement* p peut être renforcée à son tour. En ancien français, on trouve dans l'entourage de *voirement* p des marqueurs de renforcement de l'assertion comme *certes*, *sans faille*, *par la grasse de Dieu*, *sans doute*, *par Dieu*, des expressions renforçant l'engagement du locuteur envers la vérité de ce qu'il dit - *a la verité conter*, *et bien puis vraiment dire que* -, ou encore avec des marqueurs médiatifs *par le mien escient*. En moyen français, *voirement* p est compatible aussi avec des marqueurs de renforcement de l'assertion comme *certainement*, *n'en doutez*, *je n'en doubt point*, *ce sçay je de certain*,

*par ma foy, en non Dieu, par m'ame, et par mon corps, ce ne fist mon, sans faille.* La co-occurrence des adverbiaux n'est possible que lorsqu'ils ont des fonctions différentes (Paradis 2002 : 8). Cela indique que *voirement* est proche sémantiquement de ces marqueurs, mais il n'atteint pas le plus haut degré sur l'échelle de la certitude, ce qui lui permet d'être renforcé à son tour.

*Voirement* fonctionne également en emploi monologal. Il porte sur un énoncé *p* par lequel le locuteur reprend ou reformule ses propres propos :

(10) Au pis a fait qu'il onques pot  
cieus qui en ceste tor m'a mise ;  
miaus ameroie en me cemise  
estre a honor et a delivre  
qu'empereïs *a honte vivre* !  
*A honte sui je voirement,*  
qu'on cuide qu'il soit autrement ;  
autrement seroit il, mon voel !

(Gautier d'Arras, *Eracle*, G. Raynaud de Lage éd., Paris, Champion, 1976, p. 102, v. 3311; 1176-1184)

(11) Or ai je proposé ensi que je voel parler et *tretier de grans mervelles* : *voirement se poront* et deveront ceuls et celles qui che livre liront, oront et veront *esmervillier* des grandes aventures que il i trouveront. (Jean Froissart, *Chroniques*, p. 36; 1400)

Le fonctionnement de *voirement* est ici le même qu'en emploi dialogal. La répétition est l'un des procédés signalés par Heddesheimer (1974) pour marquer l'assentiment ou la confirmation: « Elle a une valeur d'intensification qui souligne l'accord en les deux interlocuteurs ». Renforcée par *voirement*, la reprise ou reformulation se charge d'une intensité supplémentaire.

La séquence *voirement p* peut enchaîner sur une requête ou sur un énoncé jussif. Elle marque alors l'acceptation de l'ordre ou de la requête par le locuteur, qui s'engage personnellement.

(12) Tant dist messire Gauvains au vallet qu'il li creante qu'il ira en la cité de Gaunes et dira a Lancelot quanqu'il li a enchargié. « Or gardes, fet messire Gauvains, que tu i ailles einz demain prime. » Et cil dit que *si fera il voirement.* (*La Mort le Roi Artu*, J. Frappier éd., Genève, Droz, 1996, p. 183; vers 1230)

Nous avons signalé que *voirement* ne fonctionne pas en emploi absolu en français médiéval. Le locuteur ne peut pas répondre *voirement* sans plus à une question, alors qu'il peut très bien répondre *oïl*, - ou *voire* lorsqu'il s'agit d'une demande de confirmation. Lorsqu'il apparaît dans une réponse à une question, *voirement* porte sur un énoncé *p* qui, lui, répond à la question:

(13) El message, ço dit, le primat ert alez ;  
Pur sa cruiz aporter contre lui s'est hastez.  
« *Vient il ?* funt il. - *Oïl*, fait Robert, *voirement* » »  
Funt il: « Mais tu deüsses venir plus sagement ;  
D'altre seigneur deüsses avoir avoement. » (Guernes de Pont-Sainte-Maxence, *Vie de saint Thomas Becket*, E. Walberg éd., Champion, 1936, v. 4706; entre 1172 et 1174)

C'est *oïl* qui répond ici à la question. *Voirement* vient renforcer la vérité de cette réponse, garantie par le locuteur.

Au cours du Moyen Age, *voirement* entre de plus en plus dans des contextes confirmatifs. *Voirement p* marque l'accord du locuteur avec ce qui vient d'être dit. Cependant, *voirement* n'a pas de valeur confirmative en soi. Il n'équivaut pas par lui-même au français moderne *en effet*, même si on est souvent tenté de le traduire ainsi. En ancien français, *voirement* peut entrer dans un contexte réfutatif. Il porte sur un énoncé *p* qui vient contredire ce qui a été dit. Cela est rare, nous n'avons trouvé que deux occurrences dans *La mort Artu* :

(14) Et li rois respont que ce li est moult bel; lors coroit a son neveu, si l'acoloit ; et messire Gauvains li disoit tout en plorant: « Sire, gardez vos d'assembler a Mordret ; *se vos i assemblez, vos i morroiz ou vos seroiz navrez a mort.* - *Certes*, fet li rois, *g'i*

*asssemblerai voirement*, neïs se ge en devoie morir ; car adonques seroie ge recreanz, se ge ne deffendoie ma terre encontre un traïteur. » (*La Mort le Roi Artu*, J. Frappier éd., Genève, Droz, 1996, p. 225; vers 1230)

On voit ici que *voirement*, tout comme *certes* d'ailleurs, porte sur *g'i assemblerai* indépendamment du contexte antérieur. *Certes* marque la certitude, la prise en charge forte de l'assertion par le locuteur, *voirement* l'engagement du locuteur quant à la vérité de ce qu'il dit.

*Voirement* est essentiellement assertif et positif. L'énoncé p sur lequel il porte est une assertion positive. Nous n'avons trouvé que quelques rares exemples de p négatif dans des textes du XIIIe siècle.

(15) – Comment ? ce dist li cevaliers. Dont ne savés vous ki chil estoit ki desous lui me tenoit et me voloit ochire ? - Certes, sire, dient li pastour, *voirement* ne savom nous ki il estoit. (*Le Roman de Tristan*, en prose, P. Ménard éd., Genève, Droz, 1987, t. I, p. 264; XIIIe siècle)

Dès l'ancien français, et surtout en moyen français, *voirement* évolue vers une valeur polyphonique. Il ne reprend plus un énoncé effectivement produit, mais renvoie à un point de vue mis en scène par un énonciateur, qu'il vient confirmer. L'énoncé introduit par *voirement* peut se présenter alors comme le résultat d'une réflexion du locuteur : « bien réfléchi ». *Voirement* acquiert ainsi, en contexte monologal, la valeur d'un marqueur de réexamen. Rossari (1997) classe les marqueurs de réexamen parmi les marqueurs de reformulation non paraphrastique. Appartiennent à cette catégorie moderne : *somme toute*, *finalelement*, *après tout*, *en fin de compte*. Comme le signale (Rossari 1997 : 20) : « Par le recours à cette opération [de réexamen], le locuteur indique qu'avant d'énoncer une nouvelle formulation, il a passé en revue tous les éléments d'un point de vue exprimé explicitement ou non. A partir de ce réexamen, le locuteur est à même d'énoncer sa nouvelle formulation ».

Dans cet emploi, *voirement* p vient confirmer, réflexion faite, une première opinion du locuteur.

(16) .VI. jours entiers demoura Kahedins laiens en tel maniere que nus ne sot onques ki il estoit. Il regarda assés la roïne Genievre et remira. Et quant il l'ot bien regardee, *il dist a soi meïsmes tout apertement* que *voirement* a bien Diex ceste dame garnie de toutes les biautés que dame doit avoir et puet en tout cest monde. *Voirement* n'a ele sa pareille de biauté, fors seulement la roïne Yseut. (*Le Roman de Tristan*, en prose, P. Ménard éd., Genève, Droz, 1987, t. I, p. 157; XIIIe siècle)

Le contexte indique ici une longue réflexion du locuteur, qui lui permet d'arriver à une opinion personnelle. *Voirement* marqueur de réexamen semble courant dans les textes à partir du XIIIe siècle. Cet emploi devient plus fréquent en moyen français, où *voirement* peut être accompagné d'autres marqueurs de réexamen : *qui tout bien debat*; *a tout comsiderer*; *quant je me advise*.

(17) ... le seigneur de Saintré, tout esboy et esmerveillié de ce qu'il ne vist Madame, (...) lors se trait vers madame de Sainte More, sa cousine, et d'unes parolles après les autres, comme se riens n'y pensast ly dist : « Hé! *voirement*, ma cousine, *quant je me advise*, est Madame malade, qu'elle n'est point yci ? » (A. de la Sale, *Jehan de Saintré*, pp. 269-270; 1456)

(18) Dont dissent il l'un par l'autre : « Il n'i a aultre cose: il nous fault tenir le trettie tel que nous l'avons deviers les Englés. Aultrement ne poons nous finer. *Et a tout comsiderer*, *voirement* ne le puet li rois amender, car il n'a pas a present gens ne poissance pour combatre les Englois. (Jean Froissart, *Chroniques*, p. 225, Chap. LVI; 1400)

Dans cet emploi, *voirement* p monologal permet au locuteur de revenir sur une opinion qu'il avait précédemment et de la présenter, réflexion faite, comme étant son opinion actuelle. Après avoir délibéré, le locuteur confirme après coup son impression première. *Voirement* devient ainsi un marqueur polyphonique, dans la mesure où il introduit un point de vue préalable avec lequel le locuteur se montre d'accord.

La valeur polyphonique de *voirement* est particulièrement évidente dans des contextes concessifs, où *voirement* p est suivi de *mais* q:

(19) « Ne m'as tu pas dit que la viande qu'en ce monde plus tu ames ce sont pastez d'anguilles ? - Saint Jehan ! monseigneur, dist le mignon, oy. - De quoy te plains tu donc ? dist monseigneur; je te fais bailler ce que tu aymes. - Ayme ! dit le mignon, il y a maniere. J'ayme tresbien *voirement* pastez d'anguilles pour une foiz, ou pour deux, ou pour trois, ou de foiz a aultre, et n'est viande que devant je ne preisse. *Mais* de dire que tous les jours les voulsisse avoir sans menger aultre chose, par Nostre Dame, non feroye. (*Les cent nouvelles nouvelles*, F. P. Sweester, Droz, 1966, p. 83; 1456)

*Voirement* est ici concessif, il introduit l'argument qui est accordé dans l'argumentation concessive. Il peut être traduit en français moderne par *cela est vrai* ou *il est vrai que*.

Notons que *voirement* apparaît souvent en français médiéval dans des structures introductrices de proverbes (cf. à ce sujet Rodríguez Somolinos, à par.). On peut trouver ainsi par exemple en ancien français: *voirement dist voir qui le dist*; *Voirement dit voir a delivre/ Li vileins qui par tot bien dit*; *voirement est che verités que*, en moyen français : *Voirement dit on vray*; *Voirement dit bien celi voir/ Qui premier dit*. *Voirement* vient renforcer ici un marqueur médiatif générique qui affirme d'une part la vérité du proverbe et signale d'autre part l'accord du locuteur avec la voix collective qui est à l'origine du proverbe. *Voirement* apparaît donc encore une fois dans un contexte confirmatif.

Plus intéressantes sont les occurrences où *voirement* introduit seul un proverbe :

(20) Il descire sa bele face  
et se claime: « Dolerous ! las !  
*Voirement, de si haut si bas,*  
des ore mes le puis bien dire ! »  
(Jean Renart, *Le Roman de la Rose ou de Guillaume de Dole*, F. Lecoy éd., Paris, Champion, 1979, p. 116; v. 3776; 1212-1213)

*Voirement* marque ici par lui-même l'accord du locuteur avec la voix collective qui est à l'origine du proverbe. Il acquiert par là une valeur polyphonique : il permet au locuteur de convoquer une voix anonyme et collective avec laquelle il se montre d'accord.

### 3 *Voirement* dans les formules de serment et de prière : *Si voirement m'aïst Dieus*

*Voirement*, nous l'avons vu, marque l'engagement du locuteur quant à la vérité de son assertion. Il n'est pas étonnant de le trouver dans des serments ou des promesses :

(21) Bertran apele, si li dit en oiant :  
« Beau niés, dist il, entendez mon semblant  
De ceste dame au gent cors avenant  
Qui m'a gari de la mort voiremant ;  
*La moie foi li plevi loiaument*  
Que la prendrai a moillier *voirement*. »  
(*Prise d'Orange*, C. Régner éd., Klincksieck, 1966, vv. 1856-7; fin XIIe)

*Voirement* garantit ici la sincérité du locuteur dans la promesse de mariage.

Dès les chansons de geste du XIIe siècle, la formule *si voirement com* alterne avec *si com c'est voirs*, *si vraiment com* dans des prières fortement ritualisées. La structure est toujours la même, un personnage s'adresse à Dieu au discours direct et lui fait une prière - une demande d'aide ou de secours - en mettant en parallèle deux segments de discours, dont l'un sert à prouver la véracité de l'autre :

(22) «*Dex*, dist Guillelmes, qui te lessas morir,  
En sainte croiz et drecier et cloufir  
Et de la lance enz el costé ferir,  
*Si voirement com* ce vouis souffrir  
Por le tuen pueple a raençon venir,  
*Si com c'est voirs*, Sire, par ton pleisir,

*Si me deffent hui cest jor de morir,  
Que a Orengé puisse encore venir  
A la contesse, qu'est de moi en desir.*

(*Aliscans* C. Régnier éd., Paris, Champion, 1990, T. I, v.1129-1134; 1150-1200)

Ce type de structures a été étudié par Marchello-Nizia (1985 : 73-92) pour la formule d'assertion et de jurement *si m'aït Diex*, dont le fonctionnement est très similaire. Dans les prières, un personnage s'adresse à Dieu et énonce les faits des Évangiles ou de la vie du Christ. Cela est suivi par une structure *si voirement com* E2, E1. E1 est la prière adressée à Dieu, normalement au subjonctif ou à l'impératif. Nous pouvons donner une paraphrase pour (22) : « Aussi vrai que tu as voulu souffrir pour racheter ton peuple, [je te demande avec la même sincérité] d'empêcher aujourd'hui ma mort pour que je puisse retourner à Orengé auprès de la comtesse ». La mise en parallèle des deux segments de discours est explicitée ici de façon réitérée par *si com c'est voirs*. Signalons également que E1 est introduit ici par un *si* d'assertion et de jurement *si me deffent*, ce qui ne serait pas possible s'il s'agissait d'un souhait sans plus (Cf. Marchello-Nizia 1985 : 53-57)

Dans des textes postérieurs, et notamment dans la prose du XIII<sup>e</sup> siècle, on trouve la formule *si voirement m'aïst Dieus*, où *voirement* vient souligner l'engagement du locuteur envers la vérité de ce qu'il affirme :

(23) « Certes, cil qui parla a vos  
Vit de viandes come nous;  
Sanz viande ne maint il mie  
En ceste grant lande enhermie. »  
- « Par ma foi, non ! ce respont Kex,  
Mais *si voirement m'aït Dex*,  
*Bien le vos di tot a estrous*,  
C'est uns vassax si orgueilleous  
*Qu'il ne nos hebergera mie*  
*Por rien nule que on li die.* »

(*Première Continuation de Perceval*, W. Roach éd., University of Pennsylvania Press, 1949, vol. I, p. 256, vv.9406-9410; vers 1205-1210).

La formule de jurement *si voirement m'aït Dex* (E2) garantit ici la forte prise en charge par le locuteur de E1 *il ne nos hebergera mie/ Por rien nule que on li die*. La vérité de l'assertion de E1, la sincérité du locuteur, dépend étroitement de la vérité de l'assertion de E2.

#### 4 *Voirement* en français préclassique et classique

*Voirement* est d'un emploi courant en français préclassique jusqu'en 1630 environ, même si sa fréquence est moindre qu'en moyen français. Sa valeur est similaire *grosso modo* à celle du français médiéval, mais il a développé des emplois nouveaux.

*Voirement* fonctionne toujours comme adverbe de constituant : *je le pense voirement, je le sçay voirement*.

(24) Nebbie. Parlez en à luy, il vous sçaura bien respondre.  
Camille. - Je luy en parleray *voirement, et bien severement*, mais ailleurs la corde vous fera respondre de cecy, et de vos autres meschantes oeuvres.  
(Jean de la Taille, *Le négromant*, p. 150, Acte V, Scène II; 1573)

La coordination avec *bien severement* permet d'interpréter *voirement* comme « de façon véritable ».

Le plus souvent, *voirement* porte sur un énoncé p qui reprend littéralement des propos qui viennent d'être tenus par le locuteur ou par l'allocutaire. La *Grammaire* de Maupas (1618; 164) classe *voirement* dans les « adverbes d'affirmer »: *Si, ouy, bien, ouy-dà, voire, voirement, ouy bien, ç'ay-mon, c'est-mon, ce fay-mon*, etc. « *Voirement* est comme *de vray, à la verité*, et ordinairement est mis apres avoir repeté le verbe dont aura esté bastie l'énonciation préallable, soit affirmative ou négative, pour l'asseurer et confesser tout à fait : Vous aimez le jeu de la paume. Je l'aime *voirement*. /Et ne vous en pouvez passer. Je ne puis *voirement*. »

(25) NABUCHODONOSOR.  
Je sçay bien que Josie en ma querelle est mort,  
Mais cela ne fait pas *que vostre fils n'ait tort*.  
AMITAL.  
*Il a tort voirement*, personne ne le nie,  
Je ne l'excuse point, sa faute est infinie:  
Mais faites, je vous pry, que vostre humanité  
Le soit encores plus, ait plus d'infinité.  
(R. Garnier, *Les juifves*, pp. 64-65, Acte III; 1585)

Alors qu'en français médiéval, *voirement* reprend nécessairement un énoncé avec un verbe, en français préclassique, il peut reprendre aussi un adjectif ou un nom:

(26) SA.. : L'on a tiré plusieurs beaux tretz et manié avec artifice les reliques et le demeurant de la France depuis cette mort du Roy, qui fust *estrange*.  
FR.: *Estrange voirement*, mais exécutée par permission divine, ...  
(R. de Lucinge, *Dialogue du François et du Savoyien*, pp. 155-156; 1593)  
(27) Et vous emporterez une pareille gloire,  
Si de *ce fier serpent* vous avez la victoire.  
« Amour est *un serpent*, *un serpent voirement*,  
Qui dedans nostre sein glisse si doucement  
Qu'à peine le sent on: *mais* si l'on ne prend garde ...  
(R. Garnier, *Hippolyte*, pp. 125-126, Acte II; 1585)

Cet emploi est inusité en français médiéval. *Voirement* semble se rapprocher ici de *voire*. En moyen français, ainsi qu'en français préclassique *voire* peut reprendre en emploi monologal un segment d'énoncé qu'il confirme tout en renforçant sa valeur illocutoire d'assertion.

(28) Or maintenant il disoit à ses paroissiens : « Que ces meschans dient qu'il n'y a point de purgatoire et qu'il ne faut point prier pour les trespassez ! *je les renvoiray à mon malier, voire, à mon malier*, pour apprendre leur leçon. » (B. des Périers, *Les Nouvelles récréations et joyeux devis*, pp.565, deuxième partie, nouvelle CIX; 1568)

*Voirement* a cependant une valeur assertive moins forte que *voire*, il marque surtout l'engagement personnel du locuteur quant à la vérité de l'assertion.

*Voirement* est souvent polyphonique en français préclassique. Il fait partie d'une structure *voirement p mais q* qui réalise une argumentation concessive.

(29) Ne les mespridez pas comme bestes. *Ce sont Barbares et Sauvages voirement; mais*, au reste, assez heureusement nez en ce qui dépend de la nature; et de moeurs bien propres à recevoir la forme de la vraye vertu. (A. de Montchrestien, *Traicté de l'oconomie politique*, pp. 195-196; 1615)

*Voirement* porte sur l'argument qui est accordé dans la stratégie concessive. Cet argument p est mis en scène par un énonciateur avec lequel le locuteur ne s'identifie pas.

Comme en français médiéval, *voirement* peut fonctionner comme un marqueur de réexamen. Cela est signalé par Furetière dans son Dictionnaire (1690) : « qui marque quelque réflexion, *Mais voirement*, pour dire, mais à propos, quand j'y pense, ce mot est bas. » *Voirement* marque un énoncé comme résultant d'une réflexion du locuteur. Il est également polyphonique dans cet emploi. Il marque l'accord du locuteur avec un point de vue préalable.

*Voirement* peut fonctionner en français préclassique comme une pro-phrase, il peut répondre par lui-même à une interrogation, ce qui n'était pas possible auparavant :

(30) NICOT. Pourquoi donq ?  
AUBERT. Parce qu'il convient à l'égalité.  
NICOT. Par l'égalité donq, nous cognoissons quand quelques choses sont esgalles ?  
AUBERT. *Voirement*.  
NICOT. Semblablement nous cognoissons l'égalité par les choses esgalles ?  
AUBERT. Nous la cognoissons par mesme raison.



(G. de Bruès, *Les Dialogues de Guy de Bruès contre les nouveaux académiciens*, pp. 227-228; 1557)

*Voirement* a acquis une valeur pleinement confirmative par lui-même. Il est traduisible par *oui*, *en effet*.

Nous avons vu que Furetière dit à propos de *voirement* en 1690 : « ce mot est bas ». *Voirement* disparaît en effet dans les textes vers 1630. Le dictionnaire de Corneille, de 1695, reprend la définition de Nicot (1606) pour *voire*, *voirement*, mais il ajoute : « Les mots *voire*, *voire mais* et *voirement*, qui étaient en usage du temps de Nicot, ne sont reçus aujourd'hui que dans le style plaisant et burlesque. » Trévoux (1743-1752) signale également pour *voirement* : « Ce mot est bas. Se dit encore en quelques Provinces. »

*Voirement* a donc changé de niveau de langue dans le courant du XVII<sup>e</sup> siècle. Il est passé dans la langue populaire ou régionale, ce qui finira par entraîner sa disparition. Les six occurrences que donne Frantext pour *voirement* au XVIII<sup>e</sup> siècle correspondent surtout au théâtre de Dancourt et de Marivaux. Elles sont placées dans la bouche de paysans ou de servantes :

(31) Mme Guimauvin  
Madame la Baillive n'est pas sottte.  
Blaise  
Hé *voirement non*, c'est le Bailli qui l'est, je savons bian ça. Vela encore la fille de  
Monsieur Grognet qui n'est qu'une morveuse, celle-là.  
(F. C. Dancourt, *Les eaux de Bourbon*, pp. 268-270, Scène XII; 1711)

Au XVIII<sup>e</sup> siècle, *voirement* est déjà condamné. Il disparaît définitivement dans les textes vers 1740.

## 5 Conclusion

*Voirement* est un adverbe modal épistémique. Il marque un jugement de vérité qui est à attribuer à un locuteur ou à une instance énonciative. Le rôle de *voirement* est d'assurer la vérité de l'assertion sur laquelle il porte en s'appuyant sur l'expérience personnelle, la croyance subjective du locuteur.

En français médiéval, *voirement* ne fonctionne pas en emploi absolu. Il porte sur un énoncé *p* dont il garantit la vérité. Dans une perspective diachronique, le marqueur apparaît de plus en plus dans des contextes confirmatifs. L'énoncé *p* dont la vérité est renforcée par *voirement* porte sur du déjà dit. Il reprend littéralement ou reformule des propos antérieurs tenus par l'allocutaire ou par le locuteur même.

*Voirement* évolue également vers une valeur polyphonique. Il devient ainsi un marqueur de réexamen : il présente *p* comme le résultat d'une réflexion. Il marque l'accord, après une délibération, avec un point de vue préalable du locuteur. Dans *voirement p*, le locuteur confirme une opinion qu'il avait précédemment. Ces deux valeurs de *voirement* se développent en ancien français et subsistent jusqu'en français préclassique.

La valeur sémantique de *voirement* est assez stable en diachronie. Il développe cependant en français préclassique des emplois nouveaux, notamment sous l'influence de *voire*. C'est ainsi qu'il peut porter sur la reprise d'un adjectif ou d'un nom. Il peut aussi répondre par lui-même à une interrogation, avec une valeur pleinement confirmative.

La disparition de *voirement* est liée à un changement de niveau de langue. Le phénomène est le même pour *voire* ou pour les expressions de type *c'est mon*, *ce fait mon*, *ce a mon*, marquant une confirmation forte (cf. Rodríguez Somolinos 2006). C'est le passage de ces expressions dans la langue populaire qui finit par entraîner leur disparition. On pourrait voir là une tendance générale dans l'évolution du français.

## Bibliographie

### Bases de données et dictionnaires

Base Textuelle de Moyen Français (BTMF), ATILF – CNRS / Université de Nancy 2: <<http://atilf.atilf.fr/dmf.htm>>

*Corpus de la littérature médiévale en langue d'oïl des origines à la fin du XV<sup>e</sup> siècle*, Paris : Champion électronique, 2001.

*Frantext*, ATILF – CNRS / Université de Nancy 2 : <<http://www.frantext.fr>>

*Grand atelier historique de la langue française*. CD-Rom, Redon, 2003:

Jean Nicot *Thresor de la langue françoise*, 1606.

Antoine Furetière *Dictionnaire*, Rotterdam, édition Leers, 1690.

Trévoux *Dictionnaire universel françois et latin* (1743-1752).

### Etudes

De Cesare, A.M. (2003). Les adverbes italiens *davvero* et *veramente*: propositions de description. *Revue Romane*, 38, 1, 29-52.

Hakulinen, A. (2001). Minimal and non-minimal answers to yes-no questions. *Pragmatics*, 11,1, 1-15.

Hancil, S. (2004). Etude de quelques marqueurs d'intensité: *really*, *actually*, *clearly*, *truly*. In F. Lefevre, M. Noailly (éds.), *Intensité, comparaison, degré -I-*, Presses Universitaires de Rennes, 37-50.

Heddesheimer, C. (1974). Notes sur l'expression verbale de l'assentiment et de la confirmation en anglais. *Mélanges pédagogiques du CRAPEL*, Université de Nancy II, 29-40.

Holmes, J. (1984). Modifying illocutionary force. *Journal of pragmatics*, 8, 3, 345-365.

Marchello-Nizia, C. (1985). *Dire le vrai. L'adverbe "si" en français médiéval*, Genève : Droz.

Marchello-Nizia, C. (1992). Figements en diachronie: jurer en langue vernaculaire. *Le gré des langues*, 3, 43-75.

Maupas, Ch. (1618). *Grammaire et syntaxe française contenant reigles bien exactes et certaines de la prononciation, orthographe, construction et usage de nostre langue, en faveur des estrangiers qui en sont desireux*. Paris : Slatkine, rééd. 1973.

Paradis, C. (2002). Between epistemic modality and degree: the case of *really*. *Working papers in linguistics*, 2, Lund University Press.

Perrin, L. (1999). La fonction des reprises diaphoniques locales dans le dialogue. In J. Verschueren (éd.) *Pragmatics in 1998: Selected papers of the 6th international pragmatics conference*, vol.2, Anvers : International Pragmatics Association, 448-461.

Perrin, L., Deshaies, D. et Paradis, C. (2003). Pragmatic functions of local diaphonic repetitions in conversation. *Journal of pragmatics*, 35, 12, 1843-1860.

Rodríguez Somolinos, A. (2006). *C'est mon, ce avez mon, ce ne fist mon* en ancien français: Modalisation assertive et confirmation. In C. Guillot, S. Heiden, S. Prévost (éds.), *A la quête du sens. Etudes littéraires, historiques et linguistiques en hommage à Christiane Marchello-Nizia*, Lyon : ENS-Editions, coll. Langages, 217-230.

Rodríguez Somolinos, A. (à par. 2010). *Voirement de si haut si bas*: Proverbe, vérité et polyphonie en français médiéval. *Vox romanica*, 69.

Rossari, C. (1997). *Les opérations de reformulation*, Berne : Peter Lang.

---

<sup>1</sup> Ce travail a été réalisé dans le cadre du projet de recherche HUM 2007-60060/FILO, financé par le *Ministerio de Ciencia e Innovación*, Espagne.